

# **A.P.E.G. - INFO SPÉCIAL**

Association Professionnelle des Éducateurs/trices Gradués

B.P. 3071 L-1030 LUXEMBOURG - E-mail : [apeg@vo.lu](mailto:apeg@vo.lu) - [www.apeg.lu](http://www.apeg.lu) - Tel. : 49 04 20 - Fax. : 49 04 67

Luxembourg, le 26 octobre 2001

## **AVIS AUX MEMBRES QUI SONT CONCERNÉS PAR LE CONTRAT COLLECTIF CCT-SAS**

Le conseil d'administration de l'APEG recommande à tous ses membres et autres personnes concernées de participer nombreux à la

### **GRANDE MANIFESTATION**

du personnel du secteur social et de soins, annoncée par les syndicats.

**le samedi, 3 novembre 2001 à 16.00 à  
ESCH/ALZETTE (gare)**

LE DERNIER AVERTISSEMENT AVANT L'ÉCHEC DÉFINITIF DES NÉGOCIATIONS.

Nous ne pouvons qu'encourager les syndicats à revendiquer l'adhésion au contrat collectif du secteur de santé CCT-EHL.

#### **Aux membres qui occupent un poste de chargé de direction**

À notre avis le chargé de direction a mandat de son conseil d'administration de bien gérer le service ou le centre dont il est responsable, c.à.d. qu'un travail de qualité soit réalisé. Un travail de qualité peut seulement être obtenu avec du personnel motivé et satisfait de ses conditions de travail ainsi que d'une rémunération adéquate ce qui n'est certainement pas le cas actuellement. À part sa fonction de direction de son institution ou service, le chargé de direction remplit également la fonction de chef du personnel et est ainsi obligé à défendre les droits et intérêts de son personnel.

Le Conseil d'Administration de l'APEG